

MAIRIE DE PAUNAT

## **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 9 avril 2019**

Date de convocation 02 avril 2019

Présents : Mme MODOLO Mrs CHAPPELL, CHORT, COUTOU, DELMARES, GONZALES, MARC , MERILLOU, PEYROT , VOS.

La réunion est consacrée à la présentation des comptes de l'année 2018, du compte de gestion de la fixation des taux des différentes taxes et aux votes des différents budgets 2019.

### **1 ARRETE DES COMPTES ADMINISTRATES 2018**

#### **A MULTIPLE RURAL**

A l'issue de l'exercice, le total des dépenses s'élève à 5338 euros et les recettes à 10381 euros en fonctionnement. à 3233 euros en dépenses d'investissement et à 4608 euros en recettes L'excédent cumulé reste affecté au multiple rural.

#### **B LA COMMUNE**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 211252 euros, les recettes à 278922 euros soit un excédent cumulé de 404287 euros.

En investissement les dépenses s'élèvent à 238911 euros et en recettes à 212765 euros le tout est équilibré par l'excédent reporté.

Les comptes administratifs de l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité sans réserve.

### **2 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Le conseil approuve la version du compte de gestion du percepteur, véritable reflet des comptes administratifs 2018.

### **3 VOTES DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES POUR 2019 ;**

L'examen des résultats de l'année 2018 nous conduit à maintenir les différents taux des taxes pour le dernier exercice de la mandature.

Taxe d'habitation : 12,28% Taxe foncière bâti: 17,76% Taxe foncière non bâti : 130,94% ; Le produit de ces différentes taxes devrait s'élever à 150159 euros.

### **4 VOTE DU BUDGET 2019 DU MULTIPLE RURAL**

Sans projet d'ampleur le budget du multiple rural s'équilibre à 51058 euros en fonctionnement et à 18250 euros en investissement.

## **5 VOTE DU BUDGET 2019 DE LA COMMUNE**

Pour cet exercice le budget de fonctionnement s'équilibre à 625414 euros et à 226 000 euros en investissement.

Le conseil vote ces 2 budgets 2019 sur ces bases.

## **6 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

L'intégralité des subventions accordées en 2018 est maintenue pour les mêmes bénéficiaires en 2019.

## **7ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION**

Le conseil municipal décide de donner une gratification de 100 € à Danièle MARCHES pour préparation et présentation des budgets.

## **8QUESTION DIVERSES**

- ❖ Adressage : dossier en cours de collecte des propositions pour une réunion à programmer fin avril.
- ❖ Chemin des Treils : Suite au passage du géomètre, il est confirmé que cette voie appartient totalement à Mr Coutou. La commune souhaite acquérir ce chemin pour le restaurer au profit des habitants du hameau .Mr Coutou fera don prochainement, une proposition de prix pour cette opération.
- ◆> Vente des terrains de la "ruine"

Depuis le 29 mars 2019, la commune est propriétaire de l'ancienne forteresse et des terrains qui l'entourent .Il s'agit maintenant d'envisager la vente des différentes parcelles en tenant compte des souhaits exprimés par les voisins immédiats et des possibilités d'accès à la ruine pour la mairie.

S Acquisition d'une parcelle d'environ 2700 m2 en limite de propriété par la famille Caudron.

•S Acquisition d'une terrasse en limite de propriété par la famille Aubry

Acquisition des plus grosses parcelles de terres agricoles par Mrs Coutou ou Mr Fardet ou Mr Gorlee .

Volonté des familles Vanbreugel et Feillens sur les autres parcelles ?

Droit de passage piétons sur la partie basse (chemin privé existant), bande de passage plus large sur la partie haute (à créer) ?

La mairie organisera prochainement une réunion avec toutes les parties en présence pour réaliser ce partage dans l'intérêt de tous.

La séance est levée à 21h30.